



Coordination académique
Nantes

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle

Coordination académique – Académie de Nantes

2, place de la gare de l'État – 44 200 NANTES
Tel : 06 84 72 02 92 – Mail : fneconfpfo.acnantes@gmail.com



Monsieur William Marois,
Recteur de l'Académie de Nantes

Nantes, le 10 septembre 2020

Objet : 1^{er} degré – Liste complémentaire

Monsieur le Recteur,

La rentrée scolaire dans notre académie va à nouveau se dérouler sous le signe du manque de postes et de personnels. Les conséquences directes sont connues : des effectifs trop chargés dans les classes, un manque de PE remplaçants pour les maladies, les formations ou encore le respect du droit syndical, un manque d'enseignants spécialisés, des conditions de travail et d'accueil globalement dégradées.

Cette année, la situation est d'autant plus préjudiciable que les ruptures d'apprentissage liées au confinement ont déjà des conséquences sur nos conditions de travail.

Or, suite aux résultats du concours de recrutement de professeur des écoles, 73 candidats ont été placés sur liste complémentaire dans notre académie.

Selon les informations dont nous disposons, cette liste supplémentaire ne suffit pas à pallier tous les désistements dans nos départements.

En Loire-Atlantique, c'est a minima 20 enseignants qui devraient être recrutés :

- 11 au titre de la priorité aux écoles rurales : l'abandon des 18 fermetures de ces classes « rurales » n'a été compensé que par une dotation complémentaire de 7 postes ;
- Une dizaine au titre de la priorité aux élèves de Grande Section : de nombreuses écoles n'ont pas pu ouvrir de classes, alors que leurs effectifs dépassaient les 29-30 élèves, au prétexte qu'elles n'avaient pas de locaux disponibles – et ce alors que le DASEN du 44 a refusé de tenir un 2nd CTSD début juillet. Seule la tenue de cette instance aurait permis de vérifier la réalité du manque de locaux

et/ou de modifier certaines sectorisations pour ouvrir toutes les classes nécessaires, afin de garantir l'égalité de traitement entre les écoles.

Dans le Maine-et-Loire, les circonscriptions sont exsangues non seulement en RASED, mais également en remplaçants. Ceux-ci sont très nombreux à être d'ores et déjà affectés sur des postes pour une longue période. Pour illustrer une situation générale, à la date du 3 septembre dernier, 14 remplaçants sur 16 étaient d'ores et déjà sur une classe dans la circonscription de *Doué la Fontaine Loire et Thouet*. Il ne restait également que 2 remplaçants sur la circonscription d'*Angers Est...*

Ces remplaçants, déjà en classe, seront indisponibles pour remplacer les collègues qui pourraient tomber malades dans les semaines à venir.

Par ailleurs, des écoles qui nécessitent une ouverture au vu d'effectifs fort élevés (élémentaire *Marie Curie* à Murs Erigné, élémentaire *Jean de la Fontaine* à St Sylvain d'Anjou, école de *Vauchrétien...*) sont encore en attente car dans une situation intenable en cette rentrée. Certaines nous ont d'ailleurs demandé de déposer des préavis de grève.

En Mayenne, 35 professeurs des écoles devaient être recrutés. Il y a eu 13 désistements sur la première liste reçue en juillet et le Rectorat a communiqué une liste de 13 personnes venant de la liste complémentaire. Or, avec une liste complémentaire limitée, il manque 7 PE. Par ailleurs la brigade de remplacements s'est vu amputer de 9 postes en avril dernier (avec les T2R et TRZU).

Dans la Sarthe, c'est a minima 13 postes de remplaçants qu'il serait nécessaire de créer. En effet, la directrice académique a supprimé ces postes de TR pour équilibrer sa carte scolaire avant l'été.

Systématiquement, vos représentants dans les départements objectent la souveraineté du jury à décider de la longueur de cette liste complémentaire. Cet argument ne saurait répondre à l'urgence de la situation et ne s'oppose absolument pas à une intervention de votre part pour l'élargissement de la liste complémentaire.

Alors qu'il est demandé aux personnels de l'Éducation Nationale de prendre bien des précautions au nom de la situation sanitaire, nous considérons qu'il revient à l'employeur de prendre les décisions nécessaires pour permettre le bon fonctionnement de l'école publique dans les semaines à venir : allègement des effectifs par classe en créant les classes et en recrutant les fonctionnaires d'État nécessaires, remplacement à 100 % des maîtres absents.

C'est donc pour permettre les ouvertures de classes nécessaires et afin d'éviter de sérieuses difficultés dans les mois à venir que nous vous demandons officiellement de faire entrer les collègues en attente d'un INEAT dans les départements de l'Académie et de recruter des professeurs des écoles sur une liste complémentaire élargie, dans le cadre du Statut. **Il s'agit bien pour nous de dotations supplémentaires à débloquer et non d'une simple compensation de désistements de stagiaires.**

Nous ajoutons qu'il serait bien entendu inacceptable de faire sortir des collègues remplaçants des postes sur lesquels ils sont affectés une semaine après la rentrée pour y mettre des personnels sans Statut de fonctionnaires d'État (contractuels).

Pour Force Ouvrière, il y a aujourd'hui urgence à permettre dès à présent que soit abondée la liste complémentaire du CRPE, conformément à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 qui dispose : « *Sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents de l'État (...) sont, à l'exception de ceux réservés aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux fonctionnaires des assemblées parlementaires, occupés soit par des fonctionnaires régis par le présent titre (...)* ».

En ce sens, la liste complémentaire pour notre académie doit être élargie afin d'assurer un recrutement à hauteur des besoins et conforme aux places disponibles.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande. Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations distinguées.

Le coordonnateur académique
de la FNEC FP **FO**



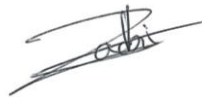
Adrien Leclerc

Les secrétaires départementaux des SNUDI-FO de l'académie

Laurent Bertotti, SNUDI-**FO** 44



Cathy Gadbin, SNUDI-**FO** 49



Stève Gaudin, SNUDI-**FO** 53



Quentin Legay, SNUDI-**FO** 72



Fabienne Gruget, SNUDI-**FO** 85

